

**COMMUNE DE PALLUD**

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-26**

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2022**

*Date de la convocation : 05.07.22*

*Date d'affichage : 05.07.22*

*Membres en exercice : 14*

*Membres présents : 8*

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1 (Cerutti Corentin)*

L'an deux mil vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

*Excusés : Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Doret Christophe, Negro Nathalie, Simon Gaëlle*

*Secrétaire : Codecco Florence*

**VOIRIE – CHEMINEMENT PIÉTONS ROUTE DE LA BIOLLE – AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE LA RÉGENCE – SÉCURISATION DE LA ROUTE DE BONGAIN – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation concernant une procédure adaptée ouverte a été proposée aux entreprises avec une réponse pour le 23/06/2022.

Les travaux consisteraient :

- Cheminement piétons Route de la Biolle,
- Aménagement du carrefour route de la Régence,
- Sécurisation de la Route de Bongain,

Seule l'entreprise Eiffage a répondu à l'offre.

Ces travaux sont évalués au montant de 74 996.03 € HT soit 89 995.23 € TTC.

Le Maire propose de démarrer les travaux en septembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** les travaux pour un montant de 74 996.03 € HT soit 89 995.23 € TTC.

- **Charge** le Maire de la suivie du dossier et des signatures sur les pièces relatives à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 12 juillet 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

